

Charte d'adhésion au Groupement d'Achats de Jalhay Sart

Objet

L'association a pour objectif:

de proposer des produits de qualité, au prix juste, dans le respect des travailleurs de la terre de rechercher des producteurs et des fournisseurs locaux et et de les encourager à s'organiser de privilégier le maraîchage, les produits laitiers et l'élevage local, bio ou non de rationaliser le transport des produits et de minimiser les emballages.

Le Gac participe ainsi activement au maintien et au développement d'une agriculture et d'un commerce local, durable, à l'échelle humaine.

L'association est constituée en association de fait. Elle ne fait aucun bénéfice sur les produits proposés.

Rôle et engagement des membres

Les membres seront acheteurs des produits proposés mais aussi acteurs de la vie de l'association. Selon les possibilités de chacun, il est demandé d'assumer certaines tâches ponctuellement ou régulièrement : trajet (court) pour apporter certains produits, distribution lors des séances, mise en ligne des offres, tenue des comptes , contact avec les producteurs et fournisseurs... Le fait de commander implique l'adhésion à cette charte.

Fonctionnement

Sur demande, les candidats membres reçoivent un « identifiant » et un « sésame » qui leur donne un accès personnel au site de commande : http://www.gac-jalhay-sart.be/

Un avis de mise en ligne est envoyé par mail le vendredi dans l'après-midi, les commandes sont possibles jusqu'au dimanche 23h.

Le Gac est également Point Relais pour

Nos Racines http://www.nosracines.be/

Pt Ferme https://www.pointferme.be/

Les commandes sont disponibles chaque jeudi entre 18h30 et 19h30 à la salle paroissiale derrière l'église de Jalhay.

Le paiement se fait après la réception de la commande; le montant est confirmé par courriel à chaque acheteur et payable dans les 48h sur le compte **BE61 0688 9052 6917** / BIC= GKCCBEBB du GAAG rue St-Nicolas, 29, 4801Stembert

NOTE: les commandes de Nos Racines et PointFERME sont à payer en fonction des règles de paiement documentées par ces deux fournisseurs, le GAC étant uniquement un Point RELAIS.

Produits proposés

Maraîchage-produits laitiers et dérivés-épicerie-droguerie-viande-volaille-poissons- fruits de saison...pratiquement tous les produits de consommation courante en alimentation et produits d'entretien.

Les producteurs peuvent varier suivant leurs disponibilités.

Nous privilégions les productions locales bio ou non, ainsi que le commerce équitable pour les produits impossibles à cultiver localement (café, agrumes...)

Finances

Un montant fixe de 0,50€ (PAF) est ajouté à chaque commande.

Ce montant sert à couvrir le coût de l'hébergement du site, l'assurance des membres pendant les séances, des frais de publicité et d'éventuelles pertes sur produits.

Suivant les décisions à prendre (produits- producteurs- finances...) des réunions ont lieu 2 ou 3x par an, les comptes détaillés y sont présentés chaque début d'année, tous les membres sont invités. On entend par membre toute personne qui a fait au moins une commande lors de l'année écoulée. En cas de dissolution de l'association, les membres décideront de l'affection du solde du compte en accord avec les valeurs de l'association.

Un compte est ouvert au nom de l'association : **BE61 0688 9052 6917** / BIC= GKCCBEBB Deux personnes ont pouvoir de signature sur le compte : Etienne Franssen et Patricia Peturquenne Le trésorier assure la gestion courante : suivi du paiement des membres, paiement des fournisseurs et des factures courantes.

En cas d'investissement exceptionnel (500€) la décision se prend en réunion.

Equipe de gestion

Responsable de la coordination : Eva Franssen <u>evafranssen72@gmail.com</u> **0499248363**Responsable de l'aspect financier : Etienne Franssen <u>etiennefr@outlook.fr</u> **0495518298**

Chaque responsable est entouré d'une équipe en fonction des tâches à accomplir.

La 1ère édition de cette charte a été établie le 24 mai 2010 et mise à jour à plusieurs reprises ; dernières révisions 25.02.2016 et ce 17.04.2020